

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **8756** Société : **ROYAL AIR MAROC**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **M.RINI EL RHALI** **A 92878**

Date de naissance : **01/09/1968**

Adresse : **Res. WIAM, Imm. 1, APP 3, OULFA, CASA**

Tél. : **0663600361** Total des frais engagés : **2950** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca Tel: 05 22 20 45 68/69

Date de consultation : **22/02/2024**

Nom et prénom du malade : **M.RINI AYMEN** Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

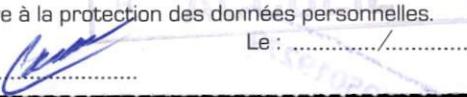
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA** Le : **31 JAN. 2024**

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficients des Honoraires	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Honoraires
22.01.2024	C2	BERRADA SOUENTI JAHIR Ophthalmologue Galerie Famille Angle Rue Jura et Av. Vergne 3ème Etage Maârif Casablanca - Tél.: 05 22 39 45 68/69	25000	Dr. BERRADA SOUENTI JAHIR Ophthalmologiste Galerie Famille Angle Rue Jura et Av. Vergne 3ème Etage Maârif Casablanca - Tél.: 05 22 39 45 68/69

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
HATIM JAAFAR Praticien Optométriste contactologue Abhorafa, Saada - Mohammed 05 23 28 19 39 2219	27/01/24			Optique		27000 Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Facture N° : 1240126

095019279

Mohammedia le : 25/01/24

Mme/Mr : M. Riwi Aymen

Dr : BERRADA Souni CHAKIB

VL

VP -Add

OD : $(100^\circ + 41.00) - 110$ OD :OG : $(25^\circ + 41.00) - 0125$ OG :

Monture

optique

500100 DH

Verres

by Hachem
O. Souni A. E. M. Riwi
2000.00 DH

Total à payer : 2700.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux Chiffres

Sept cent DH

Cachet et signature
HATIM JAAFAR
Opticien Optométriste contactologue
40, Bld Achorafa, Saâda-Mohammedia
Tél: 0523281939

40, boulevard Achorafa, Saâda, El Alia, Mohammedia - Tel: 0666474525

Patente N°: 3653246 - RC N°: 18891 - IF N°: 20699296 - ICE N°: 001587406000070

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Docteur BERRADA SOUNI Chakib

الدكتور برادة السنى شكيب

Spécialiste des Maladies et Chirurgies des yeux



Strabologie - Lentilles de Contact - Laser - Angiographie

Lazik - Cataracte au Lazer

Membre de La Société Française d'Ophtalmologie

Agrée Pour Permis De Conduire

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel: 05 22 98 68 65

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون
طب الحول عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافي
لزيك - إزالة الجلالة بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون
مرخص إعطاء الشهادة للقدرة على السياقة

الدار البيضاء ، في :

أفرني - أيمن .

Lunettes de Contact (verres + lentilles)
v. Anti-reflet Amour

$$\text{(verres) } 92 = (100 + 4,80) - 1,00$$
$$\text{et l. } = (25 + 4,80) - 0,25$$

HATIM JAAFAR
Opticien Optométriste contactologue
40, Bd Achrafia, Saâda-Mohammedia
Tél : 05 23 28 19 39

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel: 05 22 98 68 65